# Compte rendu du Conseil Municipal de Vandeléville Du vendredi 9 juin 2023

<u>Présents</u>: MOREL Emeline, DEVARENNE Grégoire, DELOFFRE Claude, FOMBARON David, HENRY Jacques, MUNSCH Frédéric, BLAUDEZ Marie-Christelle, NOBILI Philippe, MARTIN Michel Absents: M. MAMPEY Jean-Denis – M. FLEUROT Pascal

# Elections sénatoriales : nomination d'un titulaire et 3 suppléants

Le conseil municipal a procédé au vote pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023, les résultats ont été les suivants :

Délégué élu DELOFFRE Claude9 voixSuppléant FOMBARON David9 voixSuppléant HENRY Jacques9 voixSuppléant MARTIN Michel9 voix

(9 pour)

## Indemnités marquage affouage 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accorder les indemnités accessoires comme suit :
  - Mr Grégoire DEVARENNE pour 27h x 11,27 € = 304,29 €
  - Mr Jean Denis MAMPEY pour 12h x 11,27 € = 135,24 €
  - Mr Frédéric MUNSCH pour 18h x 11,27 € = 202,86€

(9 pour)

# Validation devis panneaux photovoltaïques mairie

Le conseil décide de retenir le devis de l'entreprise VIVRECO d'un montant de 19 360,00 € HT pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec 24 micros onduleurs sur la toiture de la mairie pour une production autonome et revente de surplus d'une valeur de 9000 Wc.

(7 pour – 2 absentions)

## Validation devis étude structure B2TC

Le conseil accepte le devis de l'entreprise BET2C d'un montant de 3612,00 € HT pour une étude de structure pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

(6 pour – 3 absentions)

## **Aides habitats EPCI 2023**

A l'unanimité, le conseil après en avoir délibéré, reconduit les aides suivantes :

#### Financement des opérations :

Pour tous les types de subventions le principe de parité de financement est maintenu, à savoir :

- 10% commune
- 10 % communauté de communes

### Montant de la part communale :

## **FACADES**

- Façade (sous critères architecturaux) : 600 € de subvention communale.
- Façade (sous conditions de revenus) : 600 € de subvention communale.

#### **TOITURES**

- Toiture (sous critères architecturaux): 600 € de subvention communale.
- Toiture (sous conditions de revenus): **600 € de subvention communale**.

#### **ISOLATION**

- Isolation des parois opaques : 500 € de subvention communale.

#### **MAINTIEN A DOMICILE**

- Maintien à domicile : 500 € de subvention communale.

## **VACANCE DES IMMEUBLES DEGRADES**

- Lutte contre la vacance des immeubles dégradés : aide forfaitaire de

500 € maximum de la commune.

## **MENUSIERIES EXTERIEURES**

Menuiseries extérieures : 50 €/équipement de subvention communale plafonné à 500 € maximum

# Motion soutien à Edouard Babel maire de Magnières

L'association des maires de Meurthe et Moselle demande aux communes de se mobiliser en délibérant sur la motion proposée afin de soutenir Edouard Babel Maire de Magnières suite à son agression. Le conseil a décidé de soutenir cette motion à l'unanimité.

(9 pour)

## **Divers**

## Courrier M. et Mme VAUTRIN Gérard

Le maire a fait part au conseil du courrier reçu par M. et Mme VAUTRIN Gérard concernant une demande de travaux sur leurs caniveaux afin de remédier au mauvais écoulement de l'eau lors de forte pluie. Une demande à l'UDAM sera faite afin de remédier à ce problème.

# Litige poteau éclairage public devant chez M. et Mme THOMAS Jean-Charles

Au vu du refus de la pose d'une applique murale et en tenant compte de la zone d'ombre d'éclairage et afin d'assurer la sécurité routière, le conseil décide de maintenir la pose d'un luminaire sur le domaine public devant le 24 rue de l'Etang.